



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

**DATE DE CONVOCATION :**

28 MARS 2025

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

EN EXERCICE :	34
PRESENTS :	23
ABSENTS REPRESENTES :	10
VOTANTS :	33

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Julie GOBERT

**Présents :**

Mme Maud TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Michel BOUGLOUAN M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohammed BOUSSIR, Mme Florence BRET-MEHINTO, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Alain LECLERC, Mme Stéphanie METREAU, M. Johan CENAC, Mme Annabel BARREIRA, Mme Safia DAVID, M. Jeremy NARBONNE, M. Mathieu LOUIS, M. Sébastien MAUMONT, Mme Julie GOBERT, M. Michel COLAS M. Jean-Paul STERZATI, Mme Valentine MASSOLIN, M. Ghassan NADER

**Absents, excusés et représentés :**

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme TALLET, M. Pascal BAILLY qui a donné pouvoir à Stéphanie METREAU, Mme Lucie KAZARIAN qui a donné pouvoir à Florence BRET-MEHINTO, M. HAMMOUDI Mourad qui a donné pouvoir à Sébastien MAUMONT, Mme Margaux HAPPEL qui a donné pouvoir à Safia DAVID, M. Foster ABU qui a donné pouvoir à Cyrille PARIGOT, Mme Isabelle SYORD qui a donné pouvoir à Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Nathaniel GUEDZE qui a donné pouvoir à Valentine MASSOLIN, M. Thierry BABEC qui a donné pouvoir à Mme Julie GOBERT, Mme Marie PASCUAL DEOM qui a donné pouvoir à M. Michel BOUGLOUAN

**Absents :**

Mme Samia TABAÏ

**031/ OBJET : CONVENTION PARTENARIALE D'ÉCRIVAIN BÉNÉVOLE À LA MAISON DE LA SOLIDARITE**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la jurisprudence du Conseil d'État (CE, 22 nov. 1946, n° 74725, 74726 - Commune de Saint-Priest-la-Plaine) créant le statut de « Collaborateur exceptionnel du service public » ;

**CONSIDÉRANT** que la Collectivité est confrontée à une augmentation significative des demandes d'assistance, notamment pour la rédaction ou l'interprétation de courriers ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est proposé d'instaurer une permanence d'écrivain bénévole, notamment à la Maison de la Solidarité (MdS) située au sein du quartier Pablo Picasso, afin d'offrir un soutien ponctuel et adapté aux besoins identifiés.

**VU** l'avis favorable de la commission solidarité du 12 mars 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau municipal du 24 mars 2025,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Florence BRET-MEHINTO, Maire-adjointe déléguée à la solidarité

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
À l'unanimité,**

**APPROUVE** la convention partenariale d'écrivain bénévole à la maison de la solidarité ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à cette affaire ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au  
Registre des Délibérations, a été transmis au  
représentant de l'Etat le *14/04/25*  
publié ou notifié le *15/04/25*  
et qu'il est donc exécutoire à compter de la  
dernière date.

Le Maire,



Maud TALLET

Fait à Champs-sur-Marne, le 10 avril 2025

Le Maire,



Maud TALLET

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.